



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 18 avril 2016

Objet : Tarifs des services
périscolaires à la rentrée de
septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 5

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents :, Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2015, les tarifs des services municipaux ont été votés pour l'année 2016. Il était prévu de mettre en place un nouveau système de facturation des services d'accueil périscolaire à compter du 1^{er} avril 2016. Il convient d'attendre la mise en place du Portail Famille afin de simplifier les démarches des familles et donc de reporter l'application des nouveaux tarifs à compter de la rentrée de septembre 2016.

Par ailleurs, le progiciel Civil Enfance ne permet pas de paramétrer les tarifs par activité selon le type d'utilisateur (Régulier, Occasionnel, Exceptionnel) si la régularité d'inscription n'est pas la même pour

toutes les activités. Par exemple, si l'enfant est régulier à la garderie du matin et occasionnel à la cantine, le tarif correspondant ne peut-être appliqué automatiquement.

Afin d'éviter toute erreur de facturation, il est proposé au Conseil Communal de supprimer une ligne de tarif pour les garderies et les études, et de ne garder qu'un tarif « normal » et un tarif exceptionnel.

Il est demandé au Conseil Communal de donner un avis sur ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre 2016 (annexe 1).

Avis favorable à l'unanimité



Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER

A compter du 1er septembre 2016

	TARIFS 2016/2017	OBSERVATIONS
<u>GARDERIES (Matin ou Soir)</u>		
- Exceptionnel (sans planning de réservation)	1,50	
- Tarif Normal (avec planning de réservation)	1,00	Actuellement Forfait à 4,15 € pour le matin et 5 € pour le soir
<u>ETUDES SURVEILLEES</u>		
- Exceptionnel (sans planning de réservation)	2,10	
- Tarif Normal (avec planning de réservation)	1,30	Actuellement Forfait à 4,93 € pour la semaine
<u>PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES</u>		
- Forfait par enfant scolarisé en Maternelle	970,00	
- Forfait par enfant scolarisé en Primaire	465,00	
<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>		
<i>Plus de différence selon le type d'usager, mais selon la régularité de fréquentation du service</i>		
- Panier repas (et tarif réduit CCAS)	2,20	
- Régulier (tous les LMaJV midis et mercredi si CLSH)	2,90	⇒ Equivalent virois maternelle
- Occasionnel (suivant planning de réservation et mercredi si CLSH)	3,20	< Tarif virois élémentaire
- Exceptionnel (sans planning de réservation)	3,60	⇒ Equivalent Extérieur maternelle
- Portage des repas	5,85	
- Extrascolaire	5,77	
- Adultes	5,15	⇒ Equivalent Agent dont l'indice > 335
- Goûter lait (forfait mensuel)	1,80	
- Restaurant administratif	4,55	⇒ Equivalent Agent dont l'indice ≤ 335
- Sandwich	1,20	



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 18 avril 2016

Objet : Fusions administratives des écoles maternelles et élémentaires à la rentrée de septembre 2016.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : **AtteInt**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 5

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale sollicite l'avis du Conseil Communal sur un projet de fusion des écoles maternelle Malraux-Neuville et élémentaire André Malraux, ainsi que des écoles maternelle Tour aux Raïnes et élémentaire Castel.

Actuellement, la maternelle Malraux-Neuville, composée de trois classes, accueille 56 élèves et l'élémentaire André Malraux, composé de six classes, scolarise 123 élèves ; tandis que la maternelle Tour aux Raïnes, composée de trois classes, accueille 81 élèves et l'élémentaire Castel, composé de six classes, scolarise actuellement 143 élèves.

Le projet de l'Education Nationale est, en fusionnant deux écoles des quartiers sud et deux écoles des quartiers nord, de créer deux écoles primaires de respectivement six et neuf classes, regroupant l'école maternelle et l'école élémentaire, sous une direction unique et avec un nombre d'enseignants satisfaisant au regard des effectifs. Cela permettrait de ne perdre que trois classes sur l'ensemble de la commune déléguée de Vire au lieu des cinq initialement prévues.

Il est demandé au Conseil Communal un avis quant à ces fusions administratives.

Avis favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 18 avril 2016

Objet : Règlement intérieur
de la navette quartiers sud

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **28**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **5**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **2**

Nombre de membres absents : **5**

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents :, Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Les règlements intérieurs des services d'accueil périscolaires ont fait l'objet de modifications pour une meilleure lisibilité de la part des usagers.

La navette des quartiers sud ne bénéficiant pas à l'ensemble des enfants des écoles viroises, ce service n'a pas été intégré au règlement intérieur des services d'accueil périscolaires.

Vous trouverez en annexe la proposition de règlement intérieur pour la navette des quartiers sud desservant les écoles Castel et la Tour aux Raïnes.

Il est demandé au Conseil Communal un avis sur la forme et le contenu de ce nouveau règlement intérieur de la navette des quartiers sud.

Avis favorable à l'unanimité

 Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 18 avril 2016

Objet : Règlement intérieur
des services d'accueils
périscolaires

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 5

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : , Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Les règlements intérieurs des services d'accueils périscolaires doivent faire l'objet de modifications suite au nouveau mode de facturation des temps périscolaires qui sera appliqué à compter du 1^{er} septembre 2016 et à l'inscription préalable aux différents services d'accueil rendue nécessaire.

En effet, au préalable il existait un règlement qui précisait pour chaque service périscolaire les horaires, les consignes à respecter et les sanctions encourues.

Pour une meilleure lisibilité de la part des usagers, un seul document régira désormais le règlement intérieur de l'ensemble des services d'accueils périscolaires (Restaurant scolaire, garderie, étude surveillée et accompagnement à la scolarité).

Ce nouveau règlement intérieur présente le fonctionnement de l'ensemble des services proposés aux familles et les conditions d'admission. Il précise le nouveau mode de réservation, et les trois catégories d'usagers qui seront désormais distinguées, au restaurant scolaire, en fonction de la fréquentation des enfants :

- Réguliers, si présents tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- Occasionnels, si ne sont pas inscrits tous les jours de la semaine,
- Exceptionnels, si présents de manière inhabituelle et non prévisible.

En effet, il sera demandé aux familles de planifier les inscriptions des enfants à l'avance, pour l'année scolaire. Tout en laissant la possibilité d'apporter des modifications à chaque période de vacances, pour la période suivante.

Les droits et les devoirs de chacun sont rappelés (enfants, parents et agents municipaux) et en cas de non-respect des règles de savoir-vivre, les sanctions applicables sont annoncées de façon graduelle.

Enfin, un paragraphe sur la facturation est ajouté pour expliquer les modalités de paiement et de remboursement en cas d'absence.

Il est demandé au Conseil Communal donner un avis sur le nouveau règlement intérieur des services périscolaires.

Avis favorable à l'unanimité



MAIRIE
Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER
14500 VIRE-NORMANDE



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 18 avril 2016

Objet : Convention d'objectifs et de financement de la CAF pour la prestation de service CLAS

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **28**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **5**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **2**

Nombre de membres absents : **5**

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

La commune déléguée de Vire a reconduit pour l'année 2015-2016 un accompagnement à la scolarité dans les quartiers de Vire et de Saint-Martin de Tallevende pour les enfants qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

L'accompagnement à la scolarité proposé dans les écoles Castel, Saint-Exupéry, Jean Moulin, Pierre Mendès France, André Malraux et également sur le site de Charles Lemaître cette année, permet d'accueillir 81 enfants au total.

Le montant de la prestation de service est fixé à 32,5% des dépenses de la fonction d'accompagnement dont le budget prévisionnel, pour l'année 2015-2016, est estimé à 47 900 euros.

Afin de percevoir cette subvention proposée par la Caisse d'Allocation Familiale, il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir donner son avis sur l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de l'année scolaire 2015-2016.

Avis favorable à l'unanimité

MAIRIE Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Objet : Crédits de
fonctionnement des écoles

Séance du 18 avril 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : Atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 5

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Lors de la réunion de Municipalité du 31 août dernier a été adopté le rapport relatif au marché de fournitures scolaires qui prenait fin le 10 septembre 2015.

En vue d'optimiser le marché des fournitures scolaires et générer des économies, le marché inclura l'achat des fournitures de bureau de l'ensemble des services de la commune.

Compte tenu des économies estimées à l'occasion de ce groupement, une baisse de 2 à 3% du montant du forfait attribué par élève pour les achats de fournitures scolaires et de petit matériel a été validée.

Il a ainsi été proposé de réduire à 40 € le forfait fourniture scolaire précédemment voté à 43,15 € par délibération en date du 12 novembre 2014.

Il est demandé au Conseil Communal de donner son avis sur un nouveau forfait pour les achats de fournitures scolaires et de petit matériel de 40 € par enfant à compter du 1^{er} janvier 2016.

Avis favorable à l'unanimité


Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 18 avril 2016

Objet : Modification des
périmètres scolaires de la
commune déléguée de Vire

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 5

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Christophe PASSAYS donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Conformément à l'arrêt Préfectoral du 31 décembre 2015, portant création de la Commune nouvelle de VIRE NORMANDIE et à la charte de fonctionnement de la commune Vire Normandie validée par l'ensemble des communes déléguées, chaque commune déléguée assure le pilotage de la politique communale relative aux écoles publiques maternelles et élémentaires de son territoire. Le Maire délégué conserve donc la compétence Éducation et par conséquent la gestion de la carte scolaire sur le territoire de sa commune déléguée.

Conformément à l'article L.212-7 et à l'article 131-5 du Code de l'Éducation :

- ✚ *la Commune délimite sur son territoire des périmètres, pour déterminer l'affectation des élèves et leur répartition entre les écoles, selon leur lieu de domicile : c'est le principe des secteurs scolaires.*
- ✚ *Le rattachement à l'école publique du secteur du domicile est obligatoire.*

Chaque commune déléguée s'engage à ne pas accorder de dérogation à la carte scolaire au sein de la commune nouvelle de Vire Normandie. Cependant selon l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de cet enfant commencées ou poursuivies durant l'année scolaire précédente dans un établissement scolaire du même cycle de la commune d'accueil.

En revanche, la Commune déléguée de Vire remet en place, pour la rentrée prochaine, une Commission de Dérogation afin d'assouplir le principe de rattachement d'un enfant à son secteur scolaire sur son territoire, selon la charte relative aux périscolaires scolaires annexée à ce rapport.

Par ailleurs, dans un souci d'équilibre et de préservation des écoles, il est envisagé de modifier les secteurs géographiques des écoles en réattribuant quelques rues limitrophes à l'école primaire Pierre Mendès France. Les nouvelles inscriptions seront toutefois permises dans l'école de l'ancien secteur comme du nouveau secteur.

A savoir :

- Sur l'ancien secteur du Colombier :
 - L'impasse et la rue Barbiche
 - L'impasse du Petit Blon et la rue de Blon
 - La rue Trainerie :
 - Côté pair à compter du n°20
 - Côté impair à compter du n°9
- Sur le secteur Castel/Tour aux Raînes :
 - La rue Emile Desvaux dans sa totalité
 - La rue du Haut Chemin
 - La rue des Déportés
 - La place Saint-Thomas
 - Le clos et la rue du Cotin
 - La rue François Gallet
 - La rue du Nord
 - La rue Bellevue
 - La rue de Suède
 - La rue de l'Aquilon
 - La rue Anne Morgan
 - La rue des Dominicaines
 - La rue André Guilbert
 - L'impasse du Calvados
 - L'impasse André Halbout
 - La rue André Halbout côté Pair à compter du n°22
- Sur le secteur Malraux :
 - L'avenue et la place de la Gare
 - La rue Charles Berger

Il vous est également proposé de permettre aux parents résidant sur l'ancien secteur du Colombier de choisir l'école d'inscription de leur enfant (Tour aux Raînes, Castel ou Pierre Mendès France).

Le principe de chevauchement des secteurs est étendu aux secteurs Malraux et Jean Moulin :

- Impasse et square Hélène Couppey
- Rue de Caen du n°1 et n°20

Ces dérogations ne seront, cependant, autorisées que dans la limite de capacité d'accueil des écoles et ne pourront avoir pour effet la fermeture d'une classe d'une école.

Il est demandé au Conseil Communal un avis sur la nouvelle sectorisation scolaire et le principe de dérogation au sein de la commune déléguée de Vire, applicables à la rentrée de septembre 2016 selon les critères définis par la charte relative aux périmètres scolaires.

Avis favorable à l'unanimité

Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
MARC ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 18 avril 2016

Objet : Attribution de subvention au Vélo Club du Bocage

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 5

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Monsieur COSTARD, Président du Vélo Club du Bocage, a souhaité obtenir des explications concernant la subvention par point qui est en forte diminution par rapport à l'année dernière. Après vérification, il s'avère qu'une partie des kilomètres parcourus n'a pas été enregistrée (environ 3000 km concernant les jeunes). Il faut néanmoins comparer ce chiffre au montant total des kilomètres qui est de 1 550 000 km. Si on les réinjecte dans le calcul des déplacements, il manquerait moins de 200€.

La Commission sport vie associative, lors de sa séance du 23 mars, a émis un avis favorable pour une aide de 200€.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'octroi de cette aide de 200€.

Avis favorable à l'unanimité

Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

—————

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Objet : Attribution de subvention à l'USEP Castel

—————

Séance du 18 avril 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : **33**

Nombre de membres présents : **28**

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **5**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **2**

Nombre de membres absents : **5**

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés. Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues

L'Ecole Castel, dans le cadre de l'USEP, sollicite une aide pour 2 transports pour des rencontres sportives, l'une à Mondeville d'un montant de 80€ et l'autre à Trouville pour 160€.

La Commission sport vie associative lors de sa séance du 23 mars a émis un avis favorable pour une aide au déplacement de 100€ à titre exceptionnelle. Règle instaurée jusqu'à hauteur de 100€ par école.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'octroi de ces aides.

Avis favorable à l'unanimité

 Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Objet : Attribution de subvention à l'ACJM

Séance du 18 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 5

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

L'association d'Aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'Enquête de Personnalité et de Médiation Pénale - **A.C.J.M** sollicite une subvention afin de poursuivre la mise en œuvre de la permanence de proximité au sein du Tribunal d'Instance tant pour les victimes que pour les publics sous main de justice.

La Commission sport vie associative, lors de sa séance du 23 mars, a émis un avis favorable à une aide de 200€.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'octroi de cette aide de 200€.

Avis favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 18 avril 2016

Objet : Attribution de subvention à Alcool et Conduite

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 5

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

L'association « alcool et conduites » qui a pour objet la prise en compte des conduites à risques dans le champ de la sécurité routière sollicite une subvention pour le développement de certaines de leurs activités (distribution de gilets fluorescents, éthylotests, actions dans le milieu scolaire)

La Commission sport vie associative, lors de sa séance du 23 mars dernier, a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 200€.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'octroi d'une subvention de 200€.

Avis favorable à l'unanimité

Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER





Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Objet : Gestion différenciée
des espaces verts

Séance du 18 avril 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 5

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Depuis 2010, la commune déléguée de Vire est engagée dans une démarche partenariale avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'une politique de gestion différenciée des espaces verts.

Ainsi, la commune déléguée de Vire :

- a réalisé un plan de formation des agents (certification individuelle des agents),
- a signé en 2010 une charte avec la FREDON en faveur d'une politique « zéros phyto ».
- a réalisé avec la FREDON un audit des pratiques en 2010,
- a acheté deux désherbeuses à eau chaude pour l'entretien de l'espace public (cimetière de la commune déléguée de Vire inclus) avec la participation de l'Agence de l'Eau en 2015.

Etc...

Malgré de très bonnes pratiques sur la commune déléguée de Vire, aucun inventaire cartographique n'a pu être réalisé à ce jour faute de moyens. **Par ailleurs, le périmètre de la commune a évolué avec la création de la commune nouvelle au 31 décembre 2015.** Afin de définir un plan de gestion différenciée des espaces et un plan de désherbage adaptés **au nouveau périmètre de la commune nouvelle dans le cadre du maintien d'une démarche partenariale avec la FREDON et l'Agence de l'Eau, il semble nécessaire de lancer une étude à l'échelle de la commune nouvelle.** La méthode proposée pour cette étude est la suivante :

- **Phase 1 - Diagnostic Inventaire des pratiques de la commune**
 - Audit des pratiques d'entretien et des pratiques phytosanitaires avec les services
 - Définition des objectifs d'entretien
 - Relevé topographique
- **Phase 2 - Réalisation d'un plan d'entretien simplifié** (Niveau 2 de la charte)
 - Classement des zones en fonction des risques sanitaires
 - Préconisations d'entretien
 - Rapport de synthèse des classements et des préconisations
- **Phase 3 - Réalisation d'un plan de gestion différenciée**
 - Classification des espaces à entretenir
 - Choix des méthodes d'entretien

- **Phase 4 - Communication**
 - Panneaux de communication, réunions publiques...
 - Plaquettes

- **Option - Bilan annuel et réajustement éventuel**

L'agence de l'eau subventionne à hauteur de 70 % ce type d'étude.

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention de l'AESN : 70 %
 - Montant total de la prestation : 40 737,60 € TTC
 - A.E.S.N. : 23 763,60 €
 - COLLECTIVITE : 16 974,00 €

Il est demandé au Conseil Communal de donner un avis sur l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire ou son représentant pour :

- *lancer une étude pour la mise en place d'un plan d'entretien des espaces communaux et tous les documents s'y afférant,*
- *déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du plan d'entretien des espaces communaux, ainsi que des demandes de subvention auprès de tout autre organisme susceptible de financer cette étude.*

Avis favorable à l'unanimité


MAIRIE Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDRÉU SABATER
14500 VIRE NORMANDE



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des projets de Délibérations Du Conseil Communal

Séance du 18 avril 2016

Objet : Mode de contractualisation pour la maintenance de l'éclairage public, des feux et de la sonorisation

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 5

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Le marché d'entretien / maintenance d'éclairage public de la commune déléguée de Vire arrivera à son terme le 10 juin 2016.

Afin d'assurer le maintien et la préservation des installations d'éclairage de la commune déléguée de Vire, un nouveau marché doit être lancé. Il s'agit d'un marché à tranches qui inclura en tranche ferme l'entretien et la maintenance des installations situées sur le périmètre de la commune déléguée de Vire (3086 foyers sodium, 371 foyers équipés de leds, 137 foyers de hauteur supérieure à 18 mètres, 78 armoires etc...) et en tranches conditionnelles l'entretien et la maintenance des installations situées sur les autres communes déléguées de la commune nouvelle.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) de ce marché sera réalisé par le Cabinet Marchaud spécialisé dans les installations d'éclairage public. Sur les conseils du Cabinet Marchaud, la durée du marché sera de 4 ans fermes.

Le calendrier de la consultation est le suivant :

- Elaboration du DCE par le prestataire : Mai 2016,
- Publicité : Juin 2016,
- Attribution du marché : Au plus tard début septembre 2016.

Ce marché inclura notamment : l'entretien et la maintenance de l'éclairage public et de l'éclairage des stades, l'entretien et la maintenance de la sonorisation, l'entretien et la maintenance de la signalisation lumineuse, ainsi que des prestations diverses.

Les critères de la consultation sont les suivants :

- Prix – 60%,
- Méthodologie – 40%.

Afin de garantir la préservation des installations d'éclairage jusqu'à la notification de ce marché, il est nécessaire de réaliser un avenant de 3 mois sur le marché existant.

Il est demandé au Conseil Communal de donner un avis sur :

- *le lancement de ce marché et l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à ce dernier,*
- *La signature d' un avenant de 3 mois pour prolonger le marché actuel.*

Avis favorable à l'unanimité

 Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 18 avril 2016

Objet : Signature d'une convention avec la Préfecture pour l'aire des gens du voyage

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents : 5

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Jean-Marc CHAUVIN donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

L'aire d'accueil des gens du voyage de la commune déléguée de Vire est ouverte depuis janvier 2008 et a été reconnue conforme aux dispositions des articles 2 et 3 du décret 2001-569 du 29 juin 2001.

Il y a lieu de renouveler la convention avec l'Etat qui fixe les conditions dans lesquelles cette aire d'accueil doit accueillir les gens du voyage et attribue à la commune déléguée de Vire une subvention de fonctionnement d'un montant total provisionnel de 44 039,63 €.

Ce montant se décompose en :

✓ un montant fixe déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques, effectivement disponibles, par mois.

Soit un total de 31 788 € (trente et un mille sept cent quatre - vingt - huit euros) au titre des places conformes disponibles pour l'année 2016.

✓ un montant variable provisionnel déterminé en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel des places.

Soit un total provisionnel de 12 251,63 € (douze mille deux cent cinquante et un euros et soixante-trois cents) au titre de l'occupation prévisionnelle pour l'année 2016.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer :

- *la convention d'aide à la gestion des aires d'accueil*
- *toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.*

Avis favorable à l'unanimité


Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER



Commune déléguée de Vire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des projets de Délibérations
Du Conseil Communal**

Séance du 18 avril 2016

Objet : Programme d'habitat de la Mercerie et micro-lotissements rue de la Millière et Chemin de l'Errie : modification des conditions de vente des lots.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Quorum (17) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents :

L'an deux mille seize, le dix-huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du onze avril deux mille seize par M. Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VIRE, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Lyliane MAINCENT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Christophe PASSAYS, Marie-Noëlle BALLÉ, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Eric DUMONT, Philippe MALLÉON, Raymond GABILLARD, , Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Guy BARBIER, Francine BOUVET, Cédric CAER, Claudine ARRIVÉ, Catherine GODEBARGE, Marie-Line GUEDJ, Catherine TAHAN, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS,

Excusés, Absents : Isabelle SEGUIN a donné pouvoir à Raymond GABILLARD, Laurent DECKER, Cindy BAUDRON a donné pouvoir à Gaëtan PREVERT, Olivia NÉEL, Roland BERAS.

Roselyne DUBOURGUAIS a été désignée secrétaire de séance.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Les délibérations des 12 novembre et 13 décembre 2012 ont respectivement déterminé les conditions de cession des lots des programmes d'habitat de La Mercerie et des micro-lotissements rue de la Sorrière, rue de la Millière et chemin de l'Errie.

Les frais de branchements des lots à bâtir aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales faisaient l'objet d'un tarif forfaitaire déterminé pour chaque programme.

Cette tarification forfaitaire n'est désormais plus possible. Aussi, il vous est proposé de supprimer cette mention dans les conditions de vente des programmes d'habitat de La Mercerie et des micro-lotissements rue de la Millière et chemin de l'Errie.

Les branchements des lots aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales feront désormais l'objet de devis établis, à la demande des acquéreurs, par les régies Eau potable et Assainissements de Vire Normandie.

Un avis est demandé au Conseil Communal sur ces modifications des conditions de vente des lots.

Avis favorable à l'unanimité



MAIRIE
Le Maire délégué
de la commune déléguée de VIRE
Marc ANDREU SABATER